

**COMPTE RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU MERCREDI 13 AVRIL 2022 A 18H30**

Date de la convocation : 7 avril 2022

**Présents :**

Jean-Marie REY, Maire  
 Alexandre GOUEL, Margot MERLE, adjoints  
 Marielle BOY, Lisa FAURE, Bruno PROIETTI, Jean-Michel BRUNET, Pierre SAVOLDELLI (à compter de la délibération n°6), Violaine PIQUET-GAUTHIER, Fabrice LOISEAU

**Procurations :**

Adrien GIRARD à Jean-Marie REY  
 Muriel PAYAN à Margot MERLE  
 Yveline CORDIER à Marielle BOY  
 Gabrielle GUIBERT à Bruno PROIETTI

**Absent :**

Jean-Charles THOMAS

**Secrétaire de séance :** Violaine PIQUET-GAUTHIER

La séance est ouverte à 18h30, en direct sur Facebook live, sous la présidence de Jean-Marie REY, Maire.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal ; il nomme le secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil du 16 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture des actes qu'il a pris en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Municipal par délibération n°035/2020, du 23 mai 2020, depuis le 16 mars 2022.

**I - AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

**1/ CESSION DE VEHICULE**

Monsieur le Maire rappelle les différentes procédures lancées pour céder l'ancien bus scolaire, remplacé en décembre 2021.

Suite à ces différents appels, l'EURL Tib'tourisme a fait la meilleure proposition, au prix de 5000€.

Il est donc proposé d'autoriser la cession du bus à cette entreprise.

**Approuvé à l'unanimité**

**2/TOUR DE FRANCE 2022 : CONVENTION D'ORGANISATION ET DE FINANCEMENT**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le territoire accueillera cet été plusieurs épreuves et événements cyclistes :

- Le critérium du Dauphiné Libéré le 11 juin
- L'étape du tour le 10 juillet
- 2 étapes du Tour de France les 13 et 14 juillet

Afin de coordonner l'organisation de ces événements, l'Office du Tourisme Intercommunal de Serre Chevalier Vallée Briançon a été désigné comme chef de file et est chargé de la bonne organisation et de la bonne tenue de l'ensemble de ces événements.

A cette fin, une convention a été élaborée, signée par les 4 communes membres de l'office du tourisme et ce-dernier.

Elle récapitule également le montant de la participation financière de chaque collectivité, qui s'élève pour la commune du Monétier à 70 000€, sur un budget total de 575 000€, abondé par les 4 communes, la région et la CCB.

Le temps passé par les services techniques de communes fera également l'objet d'une valorisation.

**Approuvé à l'unanimité**

### **3/CREATION D'UN CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le centre de loisirs (ou centre aéré) était géré jusqu'à présent par la MJC du Briançonnais dans le cadre de ses missions. Les difficultés financières du centre social font qu'il ne sera plus en mesure d'exercer cette activité, et ce dès cet été.

Afin de pouvoir proposer ce service, indispensable aux familles du village, les communes du Monétier et de La Salle les Alpes ont décidé de coordonner leurs efforts afin de proposer un centre de loisirs sur chaque commune avec un fonctionnement le plus mutualisé possible (personnel, animations, transports, tarifs, ...).

Les démarches administratives pour une ouverture au 11 juillet prochain sont en cours et nécessitent de notre part la prise d'une délibération pour approuver la création de ce centre de loisirs sans hébergement, que l'on connaît tous sous le nom de « La Ruche ».

**Approuvé à l'unanimité**

## II – AFFAIRES LIEES AU PERSONNEL

### **4/MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le rapporteur informe le conseil municipal des modifications à apporter au tableau des effectifs :

- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif
- Suppression d'un poste d'agent de maîtrise
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Création d'un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Création de 4 postes d'adjoints d'animation et d'un poste de directeur

**Approuvé à l'unanimité**

## III – AFFAIRES FINANCIERES

### **5/BUDGET COMMUNAL : REVISION AP/CP AMENAGEMENT COL DU LAUTARET**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement du col du Lautaret porté par le département des Hautes-Alpes, en collaboration avec la CCB, les communes de Villar d'Arène et du Monétier-les-Bains ainsi que le Parc National des Ecrins.

Il est proposé de modifier l'autorisation de programme et les crédits de paiement correspondants, en fonction de l'état d'avancement du projet.

- Montant de l'autorisation de programme : 522 000€
- Crédits de paiement 2021 : 0€
- Crédits de paiement 2022 : 50 000€
- Crédits de paiement 2023 : 200 000€
- Crédits de paiement 2024 : 272 000€

**Approuvé à l'unanimité**

### **6/SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune apporte son soutien financier aux associations locales ou départementales dont l'action touche ou est susceptible de toucher les habitants de la commune.

A ce jour, pour l'année 2022, il est proposé de verser les subventions suivantes :

<b>ASSOCIATION</b>	<b>Montant</b>
AAPMA – Association Pêche Guisane Romanche	200.00 €
ADSCB – Le comptoir des associations	100.00 €
ADMR	300.00 €
Amicale du personnel communal	3500.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1500.00 €
AREN – Etoile des Neiges	200.00 €
Association les Aiglons	16 150.00 €
Ass. Les Epis d'Or	4 000.00 €
Ass. Maîtres-Chiens d'avalanche	150.00 €
Ass. Ski Paradiz	720.00 €
Ass. Solidarité Handicapés du Pays Briançonnais	100.00 €
Comité de Foire	1 500.00€
FNACA – anciens combattants d'Algérie	100.00 €
Secours Catholique Alpes du Sud 04/05	150.00 €
La Casset Loppet	800.00 €
RASED des Garçons	250.00 €
Le Quadrille du Tabuc	500.00€
Monet'Crew	400.00€
Rugby Club du Briançonnais	500.00€
Les Lauzenins	400.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>31 520.00 €</b>

**Approuvé à l'unanimité**

#### **7/FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT : PARTICIPATION 2022**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Départemental des Hautes-Alpes gère le fonds de solidarité pour le logement (FSL), fonds qui a pour mission de venir en aide aux personnes et aux familles en difficultés pour leur permettre d'accéder à un logement ou de s'y maintenir, en accordant des aides financières sous forme de secours ou de prêts sans intérêts.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affirmer la solidarité de la commune envers ses habitants et la population des Hautes-Alpes qui rencontrent des difficultés liées au logement en cotisant au Fonds de Solidarité pour le Logement, comme c'est le cas depuis de nombreuses années ; le montant de la cotisation s'élève à 431,60€.

**Approuvé à l'unanimité**

#### **8/REHABILITATION RUE DE LA ROTONDE : DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur rappelle au conseil municipal les travaux prévus sur la rue de la rotonde (rénovation des réseaux, canaux et revêtement de surface). Le plan de financement voté lors du conseil municipal du 22 décembre 2021 doit être révisé afin de tenir compte des décisions des financeurs (Etat et CCB) :

<b>Réhabilitation de la rue de la Rotonde</b>	
Montant	<b>152 000,00 € HT</b>
Etat – DETR	45 600 – 30%
Communauté de communes du Briançonnais – FSST	40 830,12 – 27%
Commune du Monêtier-les-Bains	65 569,88 – 43%
<b>TOTAL</b>	<b>152 000,00 €</b>

**Approuvé à l'unanimité**

### **9/TRAVAUX DE VOIRIE 2020 : DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le département des Hautes-Alpes apporte son soutien à la commune pour les travaux de voirie réalisés en 2020 et qui s'élèvent à 106 112,55€ HT.

Afin de bénéficier de cette subvention d'un montant de 37 000€, il est proposé d'approuver le plan de financement de l'opération comme suit :

<b>Travaux de voirie 2020</b>	
Montant	<b>106 112,55 € HT</b>
Conseil Départemental des Hautes-Alpes	37 000,00- 34,87%
Commune du Monêtier-les-Bains	69 112,55 – 65,13%
<b>TOTAL</b>	<b>106 112,55 € HT</b>

**Approuvé à l'unanimité**

### **QUESTIONS**

*Monsieur Gilles Du Chaffaut, présent dans la salle, remercie le conseil municipal pour l'amélioration de la communication (newsletter, bulletin, réseaux sociaux, écran et borne d'affichage) et suggère de compléter le dispositif par des panneaux à messages variables et un affichage libre.*

*Monsieur le Maire le remercie et remercie les agents en charge de la communication. Les panneaux à messages variables font partie des réflexions avec pour principale difficulté la définition du meilleur emplacement, notamment avec les nombreux hameaux de la commune.*

**La séance est levée à 19h00.**

Le Maire,

Jean-Marie REY.

